

d'une centralisation qui s'essayait ; la dignité du citoyen remise à sa propre garde par la liberté de la presse ; de fortes lois pour garantir l'Etat, les mœurs, la religion, l'honneur des personnes : tel était dès lors le noble idéal de cette école constitutionnelle à laquelle Bergasse s'est honoré de rester fidèle à travers les épreuves d'une longue vie partagée presque également entre le siècle de Voltaire et le siècle de Napoléon.

J'ai parlé tout à l'heure de Mirabeau ; ses relations avec Bergasse avaient commencé dans le comité des Noirs, fondé par Brissot sur le modèle de celui qui préparait à Londres la grande et chrétienne mesure de l'abolition de l'esclavage. Ce comité avait pour organe un journal intitulé : *Analyse des papiers anglais*, le premier, croyons-nous, qui ait initié notre public français aux discussions et aux libertés qui régissent de l'autre côté du détroit. Chargé de ce travail, Mirabeau avait obtenu, non sans peine, d'ajouter aux traductions anglaises qu'il ne faisait pas lui-même le compte-rendu sommaire des travaux du comité de Paris. L'*Analyse des papiers anglais* paraissait quand elle pouvait, c'est-à-dire quand il y avait de l'argent à la caisse et que le lieutenant de police n'y voyait aucun mal. Ainsi commençait avant la Révolution cette puissance redoutable et nécessaire du journalisme, ce quatrième pouvoir de l'Etat qui devait avoir les trois autres tour à tour pour victimes, pour protégés et pour ennemis. Malheureusement Bergasse et Mirabeau n'étaient pas faits pour concourir longtemps ensemble à la même œuvre. Moins connu pour ses travaux économiques que pour le scandale de ses aventures, le fils de *l'Ami des hommes*, qui entendait être accepté en entier avec ses vices et sa détestable renommée, ne pouvait plaire à l'austère avocat au parlement. Mirabeau devina d'instinct la répulsion qu'il inspirait à son collègue. Hautains et dominateurs tous les deux, ils en vinrent à